

MENTION COMPLÉMENTAIRE EMPLOYÉ BARMAN

Campus de Paris

Modalités de recrutement 2023

(Document à lire attentivement et à conserver par le candidat)

SOMMAIRE

Modalités de recrutement 2023-2024

Conditions de recrutement	3
Organisation générale du recrutement	3
Dépôt du dossier de candidature	3
Déroulement du recrutement	4
Communication de la décision	4
Candidats étrangers	4
FERRANDI, mode d'emploi	5

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Être titulaire d'un CAP du domaine de l'hôtellerie restauration BTS ou d'un Baccalauréat professionnel ou technologique du domaine de l'hôtellerie restauration ou d'un Baccalauréat général ou technologique et ayant suivi une MAN Hôtellerie Restauration.
- Être majeur à la date de début de la formation.
- Posséder la nationalité française ou un titre de séjour permettant la délivrance d'une autorisation de travail.

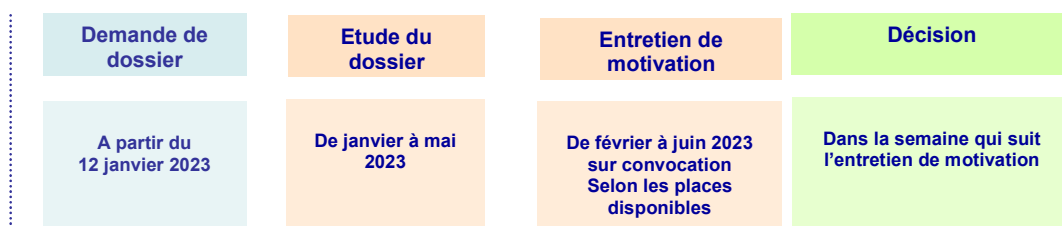
Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, FERRANDI veut s'assurer que votre processus de recrutement se déroulera dans les meilleures conditions de recrutement possibles.

Nous vous invitons à contacter le pôle handicap à l'adresse suivante : handicap@ferrandi-paris.fr en précisant dans l'objet de votre mail le campus et la formation souhaitée.

ORGANISATION GENERALE DU RECRUTEMENT

La sélection des candidats s'effectue en 2 étapes successives (chacune de ces étapes est éliminatoire) :

1. Analyse du dossier (dossier scolaire et lettre de motivation)
2. Oral sous forme d'entretien de motivation



Les admissions se faisant au fur à mesure de l'étude des dossiers, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier le plus tôt possible.

DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

A partir du 12 janvier 2023 à 10 heures, déposez une candidature pour la prochaine rentrée sur notre site internet : www.ferrandi-paris.com/fr.

A réception de vos identifiants et code d'accès, vous devrez déposer sur la plateforme de candidature, au plus tard dans les deux semaines suivantes, les pièces indiquées ci-dessous :

- regroupés dans un fichier pdf, un CV détaillé et une lettre de motivation
- regroupé dans un fichier pdf, le titre d'identité
- regroupés dans un fichier pdf, les bulletins de notes de l'année en cours et de l'année précédente
- regroupés dans un fichier pdf, les documents complémentaires, à savoir, tout document pouvant enrichir votre candidature (lettres de recommandation, rapport de stage ...)

En objet ou en introduction de votre lettre de motivation, indiquez les formations et sites choisis par ordre de priorité (3 au maximum).

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas étudiés.

Vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier sur la plateforme de candidature.

DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

- **Etude du dossier**

Après étude de votre dossier, vous recevrez un mail vous informant de la suite donnée à votre candidature : convocation à un entretien, sur liste d'attente ou dossier refusé.

- **Entretien de motivation**

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué par mail à un entretien de motivation. Cet entretien a pour objectif d'évaluer votre aptitude pour la formation choisie, votre motivation et la cohérence de votre projet professionnel.

COMMUNICATION DE LA DECISION

Les résultats (admis, inscrit sur liste d'attente, refusés) seront disponibles sur la plateforme de candidature dans la semaine suivant l'entretien. Ils vous seront confirmés par mail.

Afin de valider l'inscription, les candidats admis devront déposer sur cette plateforme de candidature, avant la date limite indiquée dans le mail, le bulletin d'inscription complété et signé.

**Sans réponse de votre part dans les délais indiqués,
votre inscription sera annulée.**

FERRANDI, MODE D'EMPLOI

▪ Rentrée

Date de rentrée : septembre 2023

Nombre de places disponibles à la rentrée 2023 sur le campus de Paris : 18 places

Une réunion de présentation générale est organisée en juin ou juillet.

▪ Placement en entreprise

Le choix et la recherche de l'entreprise d'accueil et du maître d'apprentissage se fait en concertation avec l'école lorsque votre admission est validée. Toutefois, si vous avez déjà un maître d'apprentissage, il convient d'en informer l'école.

Si vous êtes ressortissants de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse et de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) vous pouvez signer un contrat d'apprentissage sans avoir à solliciter de titre de séjour et sans autre formalité.

Si vous êtes ressortissants d'un autre Etat, votre intégration définitive dans notre établissement ne pourra avoir lieu qu'après présentation, avant le début de la formation, d'un contrat d'apprentissage signé ainsi que d'un titre de séjour, en cours de validité, avec autorisation de travailler en France. Ce titre devra être renouvelé chaque année jusqu'à la fin de la formation.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de la réglementation applicable.

▪ Frais de formation

Frais de scolarité

Scolarité gratuite et rémunérée dans le cadre du contrat d'apprentissage (pourcentage du SMIC fixé en fonction de l'âge et de l'année de formation).

Frais annexes – tarifs 2022-2023 à titre indicatif

La tenue professionnelle est prise en charge par la branche professionnelle dont relève l'entreprise vous accueillant en apprentissage

Un service de restauration est proposé sur le campus de Paris.

- **Contact renseignements**

CAMPUS DE PARIS

INGRID KNOLL

☎ 01 49 54 29 23 - E-MAIL : iknoll@ferrandi-paris.fr

- **Contacts administration**

CAMPUS DE PARIS

PATRICIA GARNIER

☎ 01 49 54.29.17 - E-MAIL : pgarnier@ferrandi-paris.fr